



Livre blanc sur l'immigration

Portrait et solutions

Mai 2022

Le CPQ (Conseil du patronat du Québec) a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possible – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.



Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada.
2e trimestre 2022

Résumé et recommandations	4
1. Contexte	8
2. Problématique	10
3. Enjeux	13
4. La complexité de l'immigration au Québec	15
4.1 Rôle et responsabilités des gouvernements	16
4.2 L'évolution depuis 2016	19
4.3 Les programmes québécois	20
4.4 Les programmes fédéraux	22
4.5 Les conséquences du partage des responsabilités	23
4.6 La seule option pour les employeurs : le PTET	24
5. Les réalités sur l'immigration	27
5.1 L'intégration en emploi	28
5.2 Le taux de chômage et le taux d'emploi	29
5.3 La rémunération	31
5.4 Les profils différents de l'immigration économique et humanitaire	32
5.5 La connaissance du français	33
5.6 L'intention d'entreprendre	34
5.7 L'impact de la deuxième génération	35
5.8 La régionalisation	35
5.9 La rétention	36
5.10 La capacité d'intégration du Québec	37
6. Constats et propositions	38
L'immigration permanente	40
L'exigence du français	41
Les étudiants internationaux	41
Les travailleurs temporaires	42
Annexes	43

A construction site at dusk. A large yellow tower crane is the central focus, its long jib extending across the top of the frame. In the foreground, three construction workers wearing blue and yellow safety vests and hard hats are gathered around a stack of wooden beams, looking at a set of plans. The background shows the skeletal structure of a building under construction, with rebar and concrete columns visible against a darkening sky.

Résumé et recommandations

En raison du vieillissement de la population et des prévisions de croissance économique, le marché du travail québécois devra pourvoir plus de 1,4 million d'emplois d'ici 2026. Bien que la situation soit particulièrement favorable aux personnes sans emploi et aux jeunes, car elle leur offre de plus en plus d'occasions professionnelles, ceux-ci sont insuffisants pour pourvoir les postes présentement vacants et ceux qui le seront d'ici la fin de la décennie.

Tout comme elle l'a fait pour l'ensemble du marché de l'emploi, la crise sanitaire a profondément modifié la question de l'immigration. Nous commençons à voir les effets des changements des politiques migratoires qui privilégient le lien d'emploi à la scolarité, du moins pour l'immigration économique. C'est ainsi que certaines perceptions quant aux difficultés d'intégration des immigrants ne sont plus aussi fondées qu'il y a cinq ou dix ans.

Au Québec, l'enjeu de l'immigration est particulièrement délicat, pour des raisons linguistiques et de perceptions liées à des questions de nature culturelles et religieuses. Il est également complexe, principalement du fait qu'il s'agit d'une compétence partagée entre les gouvernements provincial et fédéral qui se répartissent certaines responsabilités en matière d'immigration et d'admission temporaire des ressortissants étrangers. Le Québec est la seule province canadienne à avoir ce statut.

Bien que souhaitable sur le principe, le partage des compétences de l'immigration entre les deux gouvernements cause des lourdeurs et des délais qui rendent le système inefficace. On ne compte plus les détenteurs d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) qui ont eu du mal à renouveler leur permis de travail. Les délais pour obtenir d'Ottawa la résidence permanente et



Ce sont les employeurs et les candidats à l'immigration qui font les frais de ce système que l'on peut qualifier de lourd et inefficace, tant pour l'immigration temporaire que permanente.

devenir ainsi un immigrant reçu au Québec sont excessivement longs, et ces travailleurs qualifiés doivent renouveler régulièrement leur permis de travail, dont la durée n'excède pas un ou deux ans. En outre, cette double administration donne prise à des frictions de nature politique lorsque les deux gouvernements ont des visions divergentes de l'immigration.

Ce sont les employeurs et les candidats à l'immigration qui font les frais de ce système que l'on peut qualifier de lourd et inefficace, tant pour l'immigration temporaire que permanente. De l'avis du Conseil du patronat du Québec, il faut en priorité augmenter les seuils d'immigration permanente, élargir l'accès au Programme de l'expérience québécoise et au Programme régulier des travailleurs qualifiés, simplifier le Programme des travailleurs étrangers temporaires et mettre fin au moratoire sur les programmes destinés aux investisseurs.

Afin de trouver une solution, le CPQ met de l'avant une série de 18 propositions visant à accueillir un plus grand nombre d'immigrants, faciliter leur intégration et raccourcir les délais administratifs pour l'obtention de leur permis de travail et de leur résidence permanente.

IMMIGRATION PERMANENTE

- 1** Lors de la prochaine Planification pluriannuelle de l'immigration (2023-2025), augmenter le nombre de personnes immigrantes admises annuellement au cours de la période, pour atteindre au moins 80 000 personnes, et idéalement tendre vers 100 000 personnes.
- 2** Identifier des passerelles pour faciliter le passage des travailleurs étrangers temporaires de niveaux de compétences C et D vers la résidence permanente par le biais du Programme de l'expérience québécoise.
- 3** Revoir en profondeur le Programme régulier des travailleurs qualifiés afin de le rendre plus flexible pour les employeurs et les candidats.
- 4** Améliorer le mécanisme de reconnaissance des acquis et des compétences des travailleurs étrangers, notamment en tenant compte des formations non diplômantes acquises par ces derniers en entreprise.
- 5** Remettre en place les programmes destinés aux investisseurs (Programme des immigrants investisseurs et volet 2 du Programme des entrepreneurs).

EXIGENCE DU FRANÇAIS

- 6** Réexaminer l'exigence du français de niveau 7 pour l'obtention du Certificat de sélection du Québec.
- 7** Mieux adapter les cours de francisation à la réalité du terrain.
- 8** Accorder une priorité aux personnes immigrantes adultes connaissant déjà le français.
- 9** Développer un test de français adapté à la réalité québécoise.



ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

- 10** Augmenter le nombre et faciliter la venue d'étudiants internationaux pour des études et stages dans nos institutions d'enseignement de niveaux collégial et universitaire.
- 11** Harmoniser les exigences fédérales et provinciales en matière de sélection et d'acceptation des étudiants internationaux.
- 12** Favoriser les échanges interuniversitaires d'étudiants et de stagiaires des pays membres de la Francophonie internationale afin de faciliter la venue de travailleurs en provenance de ces pays et de permettre aux étudiants québécois d'acquérir une expérience internationale.

TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

- 13** Rendre permanente la mesure qui hausse à 30 % la limite d'embauche pour des travailleurs à bas salaires pour les secteurs économiques identifiés comme prioritaires.
- 14** Évaluer la possibilité pour les travailleurs étrangers temporaires de détenir un permis de travail « multi-employeur » afin de partager les coûts de recrutement entre plusieurs employeurs.
- 15** Développer rapidement le programme « employeurs de confiance » afin d'alléger le fardeau administratif des employeurs qui ont fréquemment recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires.
- 16** Éliminer l'obligation d'inscrire les noms sur les études d'impact sur le marché du travail (EIMT) afin de donner plus de flexibilité aux employeurs dans leur recrutement international.
- 17** Ajouter des professions de niveaux C et D au traitement simplifié.
- 18** Développer une meilleure synergie entre les centres de traitement des EIMT d'Emploi et Développement social Canada et du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration afin de faciliter le traitement des dossiers, de réduire la paperasse et d'obtenir un engagement sur les délais de traitement.



1. Contexte

Le contexte de la rareté de la main-d'œuvre a mis en lumière l'importance d'accroître l'intégration en emploi des personnes immigrantes. Conscient de la sensibilité de l'enjeu, notamment en ce qui concerne les difficultés rencontrées par les immigrants à bien s'intégrer en milieu de travail et le maintien de la vitalité de la langue française, le CPQ préconise une approche qui s'appuie sur les données les plus récentes et une analyse non partisane des politiques, des programmes et du traitement des dossiers d'immigration par les gouvernements.

Tout comme elle l'a fait pour l'ensemble du marché de l'emploi, la crise sanitaire a profondément modifié la question de l'immigration. Nous commençons à voir les effets des changements des politiques migratoires qui privilégient le lien d'emploi à la scolarité, du moins pour l'immigration économique. C'est ainsi que certaines perceptions quant aux difficultés d'intégration des immigrants ne sont plus aussi fondées qu'il y a cinq ou dix ans. De plus, les données disponibles ne nous permettent pas toujours de bien distinguer les différentes catégories d'immigration (temporaire, permanente, économique, humanitaire, regroupement familial, étudiants étrangers), ce qui nous donnerait une image plus juste de nos nouveaux arrivants et de leur propension à intégrer le marché de l'emploi.

Après une chute de l'emploi en 2020, qui avait été particulièrement brutale chez les immigrants, les jeunes – surtout les jeunes hommes – et les femmes de 55 ans et plus, le Québec a enregistré une hausse de 169 400 emplois en 2021 (+ 4,1 % en moyenne par rapport à 2020), pour atteindre 4 269 000¹.

La reprise de l'emploi n'a toutefois pas été homogène. La croissance a été plus forte que la moyenne :

- ▶ Pour les personnes ayant un diplôme universitaire;
- ▶ Dans le secteur public;
- ▶ Dans les établissements de moins de 20 employés;
- ▶ Dans la construction, les services professionnels, scientifiques et techniques.

La reprise inégale de l'emploi et l'insécurité entourant les mesures sanitaires ont entraîné des déplacements de travailleurs entre les secteurs. Ainsi, plusieurs Québécois auraient délaissé les secteurs plus durement affectés par les restrictions sanitaires (hébergement, restauration et commerce de gros et de détail) pour se replacer dans d'autres en croissance, comme l'enseignement, les services professionnels, la finance et les assurances, et les administrations publiques². Au travers de ces bouleversements, la main-d'œuvre immigrante a bien tiré son épingle du jeu.

¹ Institut de la statistique du Québec (2021). *État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2021*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 54 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/etat-du-marche-du-travail-au-quebec-bilan-2021.pdf]

² Institut du Québec, *Bilan 2021 de l'emploi : Transformations sectorielles et déficit de compétences en vue*, février 2022.



2.

Problématique

En raison du vieillissement de la population et des prévisions de croissance économique, le marché du travail québécois devra pourvoir plus de 1,4 million d'emplois d'ici 2026. Selon les données d'Emploi-Québec, un peu plus des trois quarts (78 %) de ceux-ci pourront être pourvus par de la main-d'œuvre locale.

La situation est particulièrement favorable aux jeunes, qui devraient pourvoir plus de la moitié (54 %) de ces postes vacants, en tenant compte de ceux présentement aux études et qui joindront le marché de l'emploi d'ici cinq ans. Pour atteindre cet objectif, nous devons toutefois maintenir nos efforts en vue de contrer le décrochage scolaire, accentuer la promotion des domaines où la demande est forte, accroître les dispositifs de dialogue et de collaboration entre les milieux de l'éducation et les entreprises, favoriser les stages en entreprise et améliorer l'accessibilité des études postsecondaires dans toutes les régions et pour toutes les clientèles.

En outre, même si le taux d'emploi est très élevé³, il est encore possible d'accroître la participation au marché du travail des personnes sans emploi, des travailleurs expérimentés et des personnes qui font partie de groupes qui y sont sous-représentés. Au prix de nombreux efforts de concertation et de coordination entre les acteurs du marché du travail, il est possible que ces clientèles puissent combler près du quart (24 %) des emplois vacants. Toutefois, comme le révélait une récente étude, les points de friction du marché du travail sont nombreux, et il ne faut donc pas espérer que des solutions magiques régleraient tout et permettraient à l'ensemble des chômeurs pandémiques de se replacer rapidement⁴.

Ce faisant, malgré tous ces efforts, près du quart (22 %) des emplois vacants actuels et à venir ne pourront être pourvus, ce qui représente plus de 300 000 personnes au cours des cinq prochaines années. Et pour combler cet écart, l'immigration est à la fois incontournable et pleinement nécessaire.

3 Le taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 54 ans était à un niveau record (87,2 %) en février 2022, le plus élevé des pays du G7. La moyenne des pays de l'OCDE se chiffre à 77,9 %

4 Braham, Homsy, *Formation et mobilité de la main-d'œuvre : Le Québec prêt pour l'avenir ?* 2021.

2. PROBLÉMATIQUE

Or, depuis 2016, le nombre de personnes immigrantes qui arrivent au Québec de façon permanente est en constante diminution, alors que le nombre d'emplois vacants atteint des sommets historiques.

Nous commençons à peine à évaluer les conséquences de la crise de la main-d'œuvre et de la baisse de l'immigration sur notre économie :

- ▶ Pertes en raison de contrats refusés et d'opportunités non saisies (estimées à 18 G\$ uniquement pour le secteur manufacturier pour les deux dernières années);
- ▶ Frein à l'investissement;
- ▶ Frein au développement économique régional;
- ▶ Déménagement d'activités hors du Québec;
- ▶ Externalisation des embauches pour des employés spécialisés;
- ▶ Affaiblissement de notre poids démographique et politique dans la fédération canadienne.

Toutefois, il existe des contraintes à un accroissement de notre immigration dont il faut tenir compte :

- ▶ Le taux de chômage des personnes immigrantes arrivées depuis moins de cinq ans, qui est près du double de celui des natifs;
- ▶ Les déficiences dans notre système de reconnaissance des acquis expérimentiels et des compétences des personnes immigrantes;
- ▶ La question linguistique, alors que moins d'un immigrant sur deux maîtrise le français dans un contexte de questionnement sur la valorisation de la langue officielle comme langue de travail;
- ▶ La double juridiction fédérale-provinciale qui alourdit le processus d'immigration, à la fois temporaire et permanente, et qui affaiblit le pouvoir d'attraction du Québec;
- ▶ La question de la résidence permanente, qui est plus longue et plus difficile à obtenir au Québec que dans les autres provinces, occasionnant une fuite d'immigrants reçus;
- ▶ L'absence de volonté politique de la part du gouvernement du Québec d'augmenter les seuils d'immigration;
- ▶ Les perceptions de la population à l'égard de l'immigration.

Le CPQ croit que le moment est venu de prendre du recul, d'établir un diagnostic sur les différents défis qui entourent la question de l'immigration au Québec et de proposer des pistes de solutions qui répondent à la fois à nos enjeux économiques et sociétaux.



3.

Enjeux

Depuis 2014, la population québécoise en âge de travailler (de 15 à 64 ans) est en diminution. La génération des baby-boomers quittant progressivement la population active, nous nous retrouvons dans une situation où le nombre de sorties du marché du travail est plus élevé que les entrées. Ce phénomène démographique, combiné à la bonne performance en matière de création d'emplois, accentue la rareté de la main-d'œuvre. Dans les faits, le Québec affiche l'un des taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 55 ans les plus élevés parmi les pays membres de l'OCDE.

3. ENJEUX

La pandémie a entraîné une transformation en profondeur du marché du travail québécois, caractérisée par une hausse du nombre de chômeurs de longue durée et une forte croissance du nombre de postes vacants. Conséquemment, les besoins de main-d'œuvre des entreprises s'en trouvent modifiés. La nouvelle réalité, qui comprend des éléments comme le télétravail, le commerce en ligne et l'automatisation, a accéléré la création de postes nécessitant plus de compétences. Néanmoins, le tissu économique étant composé de fonctions qui demandent différents niveaux de qualification et d'aptitudes, Emploi Québec évalue que sur un horizon de trois ans, 204 métiers et professions sur les 423 répertoriés seront en déficit de main-d'œuvre⁵, soit près de la moitié de ceux-ci. L'organisme prévoit également qu'en 2028, la demande se répartira entre 49 % de postes hautement qualifiés, 17 % de postes qualifiés et 34 % de postes peu qualifiés.

La rareté de la main-d'œuvre est un frein à la reprise économique, car elle empêche les entreprises de répondre à des appels d'offres ou d'obtenir des contrats. Elle les force à repousser des projets d'investissement, y compris dans les technologies qui augmenteraient leur productivité. Ce phénomène réduit donc les possibilités d'améliorer les conditions de travail des employés qui sont déjà dans les entreprises. Effectivement, certaines entreprises ont des problèmes de gestion des heures supplémentaires, qui sont déjà à leur maximum, et font même travailler les employés de bureau sur les quarts de production de fin de semaine en heures supplémentaires. Contrairement à ce que certains semblent croire, la pénurie de main-d'œuvre n'est pas un « beau problème ».



La rareté de la main-d'œuvre est un frein à la reprise économique, car elle empêche les entreprises de répondre à des appels d'offres ou d'obtenir des contrats. Elle les force à repousser des projets d'investissement, y compris dans les technologies qui augmenteraient leur productivité.

⁵ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *État d'équilibre du marché du travail - Diagnostics de court (2022) et moyen (2025) terme pour 500 professions.*



4.

La complexité
de l'immigration
au Québec

4.1 Rôle et responsabilités des gouvernements

Au Québec, l'immigration est une compétence partagée entre les gouvernements provincial et fédéral. Le Québec est la seule province canadienne à avoir ce statut, qui est enchâssé dans l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (1991).

« L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains détermine le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Sommairement, selon l'Accord, le Québec assure la sélection des personnes immigrantes du volet économique, des personnes réfugiées se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les personnes immigrantes de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection, mais le Québec assure le suivi des engagements. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

Le gouvernement fédéral est responsable de l'admission des personnes immigrantes au Canada, et il accorde la résidence permanente aux candidates et aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. En vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch. 27), une ressortissante ou un ressortissant étranger peut être admis au Canada s'il n'est pas interdit de territoire pour des motifs liés à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité »⁶.

6 Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, *Plan d'immigration du Québec 2022*.

Tableau 1 – Partage des responsabilités en immigration

Rôle du gouvernement du Québec

- ▶ Planification de ses niveaux d'immigration, dont le Canada doit tenir compte dans sa propre planification.
- ▶ Sélection des immigrants qui désirent s'établir au Québec, à l'exception des candidats du regroupement familial et des personnes reconnues comme réfugiées.
- ▶ Délivrance du Certificat de sélection du Québec.
- ▶ Gestion du programme de parrainage collectif.
- ▶ Autorisation de séjour temporaire sur son territoire pour les personnes suivantes :
 - les travailleurs temporaires étrangers lorsque l'emploi est assujéti aux règles touchant la disponibilité des travailleurs canadiens;
 - les étudiants étrangers;
 - les ressortissants étrangers qui viennent recevoir un traitement médical.
- ▶ Accueil, francisation et intégration des nouveaux résidents permanents.

**Rôle du gouvernement du Canada**

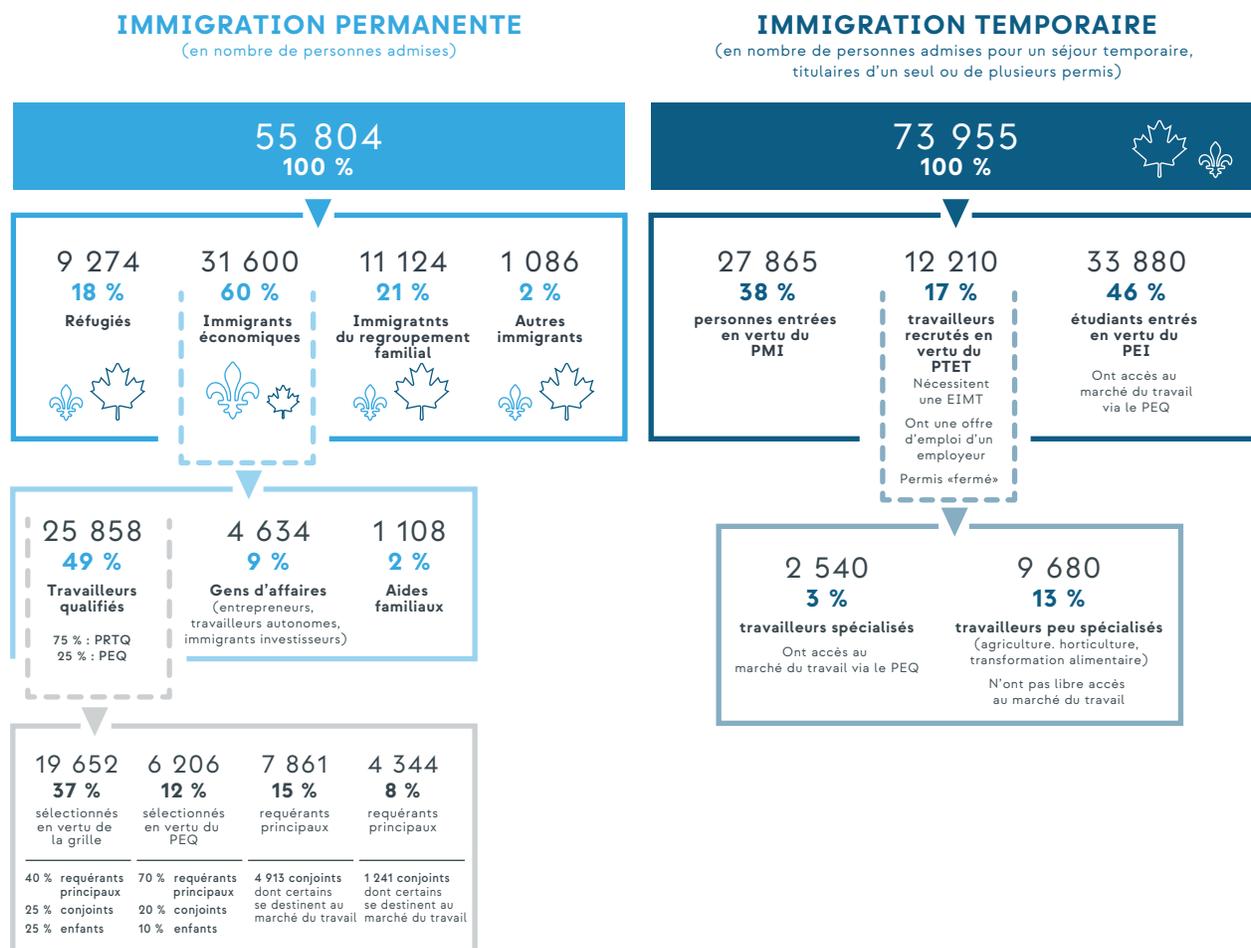
- ▶ Définition des niveaux d'immigration annuels pour l'ensemble du pays.
- ▶ Responsabilités exclusives pour :
 - la définition des catégories générales d'immigration;
 - les normes générales de traitement;
 - le traitement des demandes d'asile au Canada;
 - le choix des membres d'une famille qui peuvent être reçus dans le cadre du parrainage familial
 - l'attribution et le retrait d'un statut à un ressortissant étranger, pour un séjour temporaire (travail, études, tourisme) ou permanent;
 - l'élaboration et l'application des critères d'interdiction de territoire relatifs à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité;
 - le renvoi des personnes dont la présence sur le territoire n'est pas permise.



4. LA COMPLEXITÉ DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Le tableau suivant dresse le portrait statistique des différentes voies d'immigration. Les données datent de 2016, et les pourcentages ont considérablement évolué depuis. Par exemple, le pourcentage d'immigrants permanents acceptés en vertu du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) est passé de 75 % en 2016 à 86 % en 2019, tandis que le nombre de travailleurs étrangers temporaires recrutés en vertu du PTET est passé de 12 200 en 2016 à plus de 32 000 en 2021.

Tableau 2 – Vue d'ensemble de l'immigration au Québec en 2016



EIMT Étude d'impact sur le marché du travail

PEQ Programme de l'expérience québécoise

PRTQ Programme régulier des travailleurs qualifiés (maintenant via la plateforme ARRIMA)

PEI Programme d'étudiants internationaux

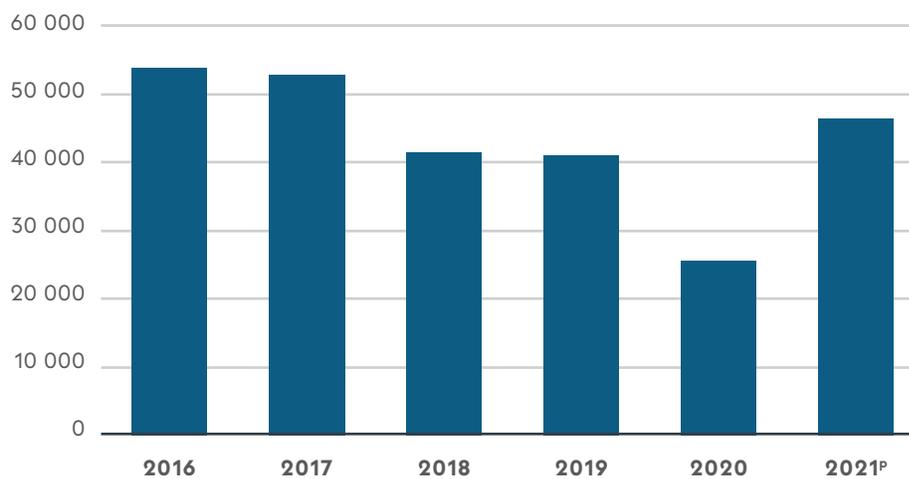
PMI Programme de mobilité internationale

Une vue d'ensemble des programmes d'immigration au Québec est disponible en annexe.

4.2 L'évolution depuis 2016

Alors que la crise de la main-d'œuvre s'aggrave, que le nombre de postes vacants est en forte progression et que la reprise économique post-pandémie a entraîné le besoin de nouvelles compétences, le nombre d'immigrants permanents est en diminution depuis 2016. Sur une note positive, le gouvernement a annoncé qu'il s'attendait à recevoir 46 000 immigrants en 2021 et près de 70 000 en 2022 afin de compenser la chute survenue en 2020 en raison de la fermeture quasi complète des frontières.

Graphique 1 – Immigration permanente au Québec entre 2016 et 2021



Plusieurs études récentes⁷ démontrent les fortes répercussions économiques négatives de la crise de la main-d'œuvre et du nombre élevé de postes vacants : refus de contrats, abandon de produits et de services, déplacement de la production hors Québec, report d'investissements, perte de revenus pour les gouvernements. La rareté de la main-d'œuvre demeure l'enjeu numéro un pour les employeurs, et c'est la raison pour laquelle il n'est pas envisageable de penser à une relance économique sans immigration. Et à ce chapitre, nous vivons dans un environnement parsemé de contraintes et d'incertitudes.

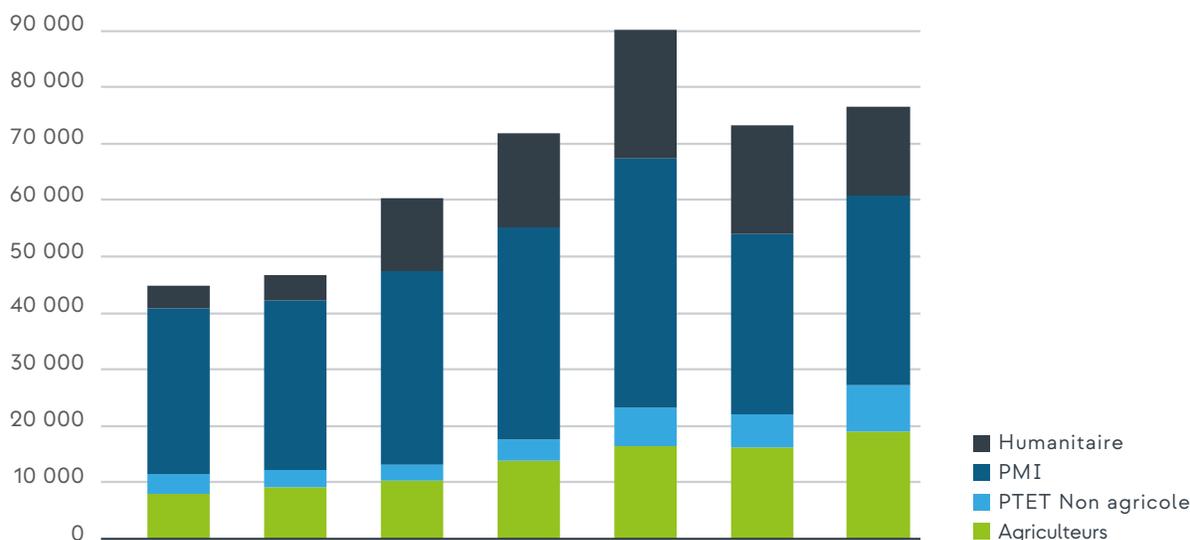
⁷ Deloitte et E&B Data, *Impact de la pénurie de main-d'œuvre manufacturière en Chaudière-Appalaches : Les effets d'une crise sur l'économie et les entreprises pour les prochaines années*, 9 novembre 2021; Banque de développement du Canada, *Comment s'adapter à la pénurie de main-d'œuvre : Les difficultés d'embauche sont là pour rester*, septembre 2021; Manufacturiers et Exportateurs du Québec, *Le grand blitz du manufacturier : Plan d'action spécifique au secteur manufacturier*, 28 septembre 2021.

4.3 Les programmes québécois

Les dernières réformes apportées aux programmes du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et l'abaissement des seuils d'immigration permanente depuis 2018 n'ont pas aidé à améliorer l'image du Québec comme terre d'accueil pour les immigrants, alors que d'autres pays déploient des efforts significatifs pour attirer les meilleurs talents.

La plateforme Arrima, lancée en août 2018, devait moderniser le système québécois d'immigration permanente en éliminant le système du « premier arrivé, premier servi » et du recours à une grille de sélection basée essentiellement sur la formation générale, afin de redonner du lustre au Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) qui était de moins en moins utilisé. Pas moins de 158 299 déclarations d'intérêt ont été déposées dans Arrima au cours des 15 premiers mois d'activité. Or, le MIFI est parvenu à traiter et à « finaliser » uniquement 1438 demandes de sélection, soit 0,9 % des déclarations d'intérêt. Pour toute l'année 2020, seulement 628 demandeurs ont été invités à poursuivre leurs démarches. De ce nombre, la plupart étaient déjà établis au Québec grâce à un permis de séjour temporaire. Le rôle souhaité de l'immigration permanente comme solution à la pénurie de main-d'œuvre n'existe donc pas. Les employeurs n'ont d'autre choix que de se tourner vers les travailleurs étrangers temporaires pour pourvoir leurs postes vacants, même si le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) n'a pas été conçu à cette fin.

Graphique 2 – Émissions de permis de travail temporaires au Québec



Notes : Les permis peuvent être délivrés pour deux ans ou plus. Le nombre de permis émis ne correspond pas au nombre de personnes ayant un permis temporaire présentes sur le sol québécois, soit environ 160 000 personnes en 2021.

* Pour les 9 premiers mois de 2021. En extrapolant les données, le nombre de permis temporaires, toutes catégories confondues, devrait dépasser 95 000 en 2021.

PMI Programme de mobilité internationale

Source : IRCC, 30 septembre 2021.

Il est d'ailleurs déplorable que même si une version québécoise du PTET⁸ permettra à plus d'employeurs d'avoir recours à ce programme, les restrictions qui s'appliquent aux candidats aux postes de niveaux C et D les empêchent de venir avec leur famille et de demander un Certificat de sélection du Québec (CSQ) en vue de s'établir de façon permanente. Les employeurs doivent ainsi constamment renouveler leur personnel, et les candidats sont moins nombreux à s'intéresser aux postes sachant le caractère éphémère de leur séjour.

Le programme qui, sans contredit, connaît le plus de succès est le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui accorde aux personnes séjournant temporairement au Québec, soit pour leurs études ou pour y travailler, la délivrance d'un CSQ qui ouvre la voie à la résidence permanente. De l'avis du CPQ, ce programme est très bien arrimé aux besoins du Québec et des employeurs, car il favorise l'immigration permanente de personnes qui ont une longueur d'avance en matière d'intégration puisqu'elles connaissent le français ainsi que les rouages propres au marché du travail québécois, puisqu'elles ont une expérience québécoise, éléments dont l'absence est identifiée comme un obstacle à l'embauche des immigrants.

Victime en quelque sorte de son succès, l'accès au PEQ a été réduit en juin 2020 en raison de l'ajout d'exigences, notamment en matière d'années d'expérience, de niveau de qualification et de connaissance linguistique des candidats et de leur conjoint. Le marché actuel de l'emploi n'est certes pas propice au resserrement des critères du PEQ, qui devraient revenir à ceux en vigueur avant 2020.

Par ailleurs, en novembre 2019, le gouvernement du Québec a suspendu le Programme des immigrants investisseurs (PII), qui permet d'injecter des capitaux étrangers dans l'économie du Québec et d'attirer des personnes fortunées hautement convoitées pouvant contribuer considérablement à la prospérité du Québec. Ce moratoire devait s'étendre du 1^{er} novembre 2019 au 1^{er} juillet 2020, le temps de procéder à une révision du programme, mais il a été prolongé et demeure en vigueur. Les capitaux obtenus sans intérêt par ce programme permettent notamment de combler des déficiences dans la chaîne de financement des PME ou de soutenir des projets dont les formes n'ont de limites que l'imagination. Il en est de même avec les demandes dans le volet 2 du Programme des entrepreneurs, qui a été suspendu en novembre 2020, à peine deux ans après son entrée en vigueur en raison de certains paramètres problématiques qui le rendaient pratiquement inopérant.

Or, instaurer un moratoire sur un programme d'immigration devrait être une mesure exceptionnelle, car cela contribue à affaiblir l'écosystème qui rend ce même programme opérationnel. En effet, la suspension de la réception des demandes dans le cadre du PII depuis près de deux ans et demi crée un tort immense à toute une industrie qui joue pourtant un rôle essentiel dans le fonctionnement de ce programme, notamment en recrutant les meilleurs candidats partout sur la planète. Pendant cette période de moratoire qui a toujours cours, d'autres juridictions continuent de recruter des candidats très convoités, tandis que nos réseaux extraordinaires créés depuis plus de 35 ans s'étiolent.

8 Voir à la section 4.6 pour le détail des assouplissements temporaires qui seront apportés au PTET au Québec jusqu'au 31 décembre 2023.

4.4 Les programmes fédéraux

Il y a plus de 80 programmes disponibles pour venir occuper un emploi au Canada. Pour les travailleurs qualifiés, les plus utilisés sont Entrée express, le Programme des candidats des provinces, le Programme de mobilité internationale (PMI), le Programme d'immigration des travailleurs autonomes, de même que divers programmes à portée régionale comme le Programme d'immigration au Canada atlantique et le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord. Seul le PMI peut être utilisé pour travailler au Québec.

Le gouvernement fédéral a annoncé une hausse substantielle du nombre d'immigrants qu'il est prêt à recevoir⁹ d'ici 2024, et a apporté des modifications à ses programmes d'immigration, dont *Mon projet de vie en français au Canada* afin de hausser l'arrivée de personnes d'expression française dans des communautés francophones hors Québec¹⁰. De façon générale, immigrer au Canada hors Québec est plus rapide et moins complexe qu'au Québec. Néanmoins, le gouvernement fédéral n'est pas à l'abri de critiques quant au traitement des dossiers d'immigration permanente et temporaire du Québec : longs délais dans l'octroi de la résidence permanente, lourdeurs dans le traitement des dossiers du PTET, système de traitement des dossiers désuet, très faible taux d'acceptation d'étudiants étrangers francophones par rapport aux étudiants anglophones.

Ce faisant, les employeurs conviennent que le système d'immigration, dans sa forme actuelle, ne répond pas aux besoins du marché du travail. Malgré les nombreuses réformes apportées au cours des dernières années, la lourdeur administrative, les longs délais et les incertitudes causent des maux de tête aux employeurs, dissuadent les candidats à l'immigration et placent le Québec dans une position très peu attractive à l'échelle internationale.

9 Le plan des niveaux d'immigration de 2022 à 2024 vise à continuer d'accueillir des immigrants à un rythme d'environ 1,14 % de la population du Canada par année, soit 431 645 résidents permanents en 2022, 447 055 en 2023 et 451 000 en 2024. De cette migration, les immigrants économiques devraient représenter 60 %.

10 Le gouvernement fédéral espère atteindre sa cible d'immigration francophone hors Québec en 2023, soit 4,4 % de toutes les admissions.

4.5 Les conséquences du partage des responsabilités

Le partage des compétences de l'immigration au Québec entre les deux paliers de gouvernement repose sur la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise tout en tenant compte du caractère fédéral et bilingue du Canada.

Dans les faits, la superposition des administrations canadiennes et québécoises engendre des lourdeurs et des délais supplémentaires qui rendent le système inefficace. On ne compte plus les détenteurs d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) qui ont eu du mal à renouveler leur permis de travail. Les délais pour obtenir d'Ottawa la résidence permanente, et devenir ainsi un immigrant reçu au Québec, sont excessivement longs, soit 27 mois en moyenne selon Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), et parfois jusqu'à 36 mois. En outre, ces travailleurs qualifiés doivent renouveler régulièrement leur permis de travail, dont la durée n'excède pas un ou deux ans.

Dans le reste du Canada, l'octroi de la résidence permanente se fait beaucoup plus rapidement puisqu'il n'y a qu'une seule véritable administration en matière d'immigration, soit celle du gouvernement fédéral. Et avec son programme Entrée express, l'attente est de six mois, une fois le candidat sélectionné.

Cette double administration donne prise à des frictions de nature politique. Les ministères des deux paliers gouvernementaux se renvoient la balle à savoir qui est le responsable des longs délais de traitement. On pointe régulièrement du doigt le fait que le gouvernement du Québec, qui a la responsabilité de déterminer le nombre d'immigrants permanents qui entrent sur son territoire, est la cause de l'accumulation des dossiers sur les bureaux des fonctionnaires fédéraux. En parallèle, le gouvernement fédéral a récemment admis avoir volontairement ralenti le traitement des dossiers de travailleurs qualifiés du Québec, évoquant une importante accumulation de demandes, alors que Québec avait, dans la même période, réduit ses cibles d'admission¹¹.

Conséquence de ces dédales administratifs, en avril 2021, 51213 travailleurs qualifiés déjà sélectionnés¹² par le gouvernement québécois se trouvaient dans l'accumulation de demandes de résidence permanente devant être délivrées par Ottawa. Pour expliquer ces importants retards, le gouvernement fédéral a récemment invoqué l'augmentation massive du nombre de dossiers à traiter, le fait que les fonctionnaires doivent travailler à partir de la maison et le manque généralisé de personnel compétent. Or, cet arriéré doit être traité en priorité par le gouvernement fédéral avant que les futurs candidats à l'immigration choisis par Québec puissent venir dans la province. Car pendant ce temps, des personnes sélectionnées par le Québec sont en attente de leur résidence permanente et ne réussissent pas à faire renouveler leur permis de séjour temporaire, des demandeurs d'asile qui contribuent à notre société attendent pour savoir si leur demande de résidence permanente sera approuvée et des étudiants étrangers attendent impatiemment leur visa alors que l'année scolaire est commencée.

En somme, on dénote un manque de volonté politique, de part et d'autre, de faciliter la vie aux candidats à l'immigration et aux employeurs qui comptent sur cette main-d'œuvre pour pourvoir leurs postes vacants.

11 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1790669/ottawa-immigration-quebec-delaix-pause-federal-traitement-dossiers>.

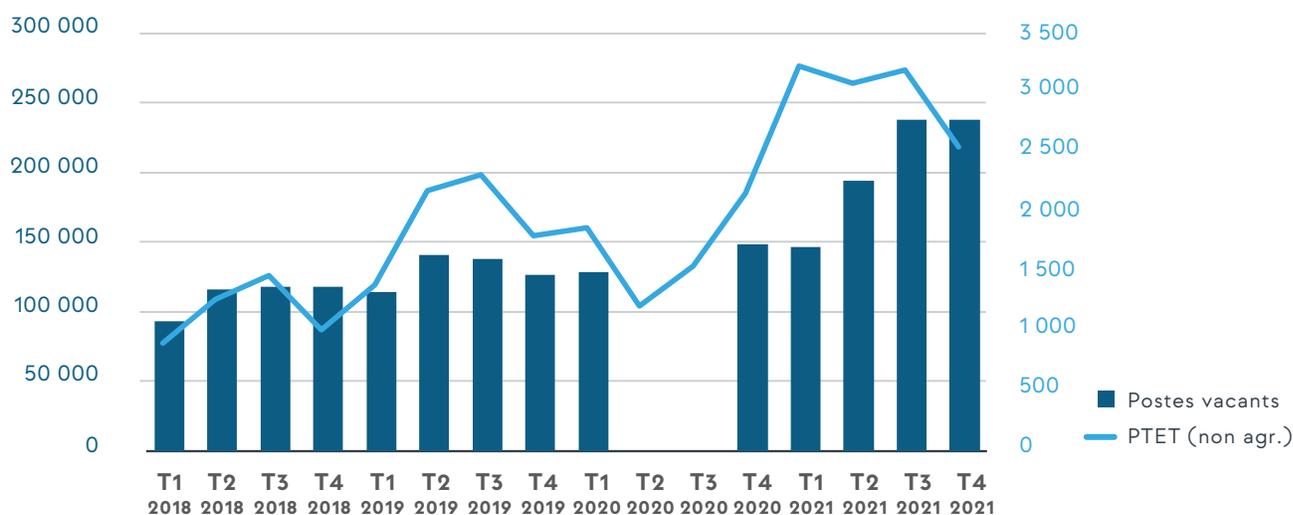
12 Rappelons que ces personnes sont au Québec et occupent pour la plupart un emploi. L'octroi de leur résidence permanente n'aura pas pour effet d'augmenter le nombre de candidats pour pourvoir des postes vacants, mais permettra d'accélérer l'arrivée de futurs candidats.

4.6 La seule option pour les employeurs : le PTET

Les nombreuses embûches que rencontrent les employeurs pour l'embauche de personnel par la voie des programmes réguliers d'immigration permanente les obligent à se tourner vers l'immigration temporaire, certes plus rapide, mais qui comporte son lot de contraintes.

Depuis le 4^e trimestre de 2020, on observe une augmentation rapide du nombre de postes vacants, et un accroissement parallèle des permis de travail temporaire accordés par le gouvernement. Nous avons exclu du graphique suivant les permis pour le secteur agricole qui, bien qu'en forte augmentation, sont des postes principalement saisonniers et récurrents.

Graphique 3 – Postes vacants et permis de travail temporaires (PTET) de 2018 à 2021



Bien sûr, le PTET permet un traitement plus rapide des dossiers que les voies d'immigration permanente, ce qui représente un avantage. Cependant, le recours à cette « voie de contournement » pose de nombreux problèmes, particulièrement aux employeurs, mais également d'un point de vue sociétal.

En effet, de nombreux travailleurs étrangers temporaires acceptent de venir occuper un emploi au Québec dans l'espoir d'y immigrer de façon permanente. Une fois arrivés, ils espèrent faire partie du nombre restreint de personnes qui obtiendront leur Certificat de sélection du Québec, qui permet de demander la résidence permanente. Pour la grande majorité d'entre eux, ce sera toutefois la désillusion et l'inévitable retour au pays, alors que le processus d'intégration est bien entamé, ou encore la migration vers une autre province canadienne où l'obtention de la résidence permanente est beaucoup plus facile¹³. Or, cette information circule auprès des personnes désireuses d'immigrer, et ternit l'image du Québec comme terre d'accueil.

Il s'agit également d'une mauvaise nouvelle pour les employeurs qui doivent ainsi renouveler leur contingent de travailleurs étrangers aux deux ans. Ce faisant, ils doivent déployer des efforts constants pour la formation et l'intégration de leur main-d'œuvre, ce qui affecte grandement leur productivité. Cette situation est encore plus frustrante lorsque des employés vont travailler dans d'autres provinces simplement parce que l'accès à la résidence permanente y est facilité.

Depuis un an, nous assistons cependant à une évolution du PTET qui est favorable aux employeurs. En effet, le 2 août 2021, les deux paliers de gouvernement ont signé une entente sur des assouplissements temporaires du PTET pour le Québec, qui seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette entente prévoit :

- ▶ Un élargissement de l'admissibilité au traitement simplifié par l'inclusion de professions de niveau C, identifiées par le Québec, selon la classification nationale des professions (CNP);
- ▶ L'exemption de certaines professions de niveau D, identifiées par le Québec, des exigences d'affichage et de démonstration des efforts de recrutement, en tenant compte de l'avis des partenaires du marché du travail;
- ▶ La hausse de 10 % à 20 % du seuil maximal de TET par lieu de travail, dans le volet des postes à bas salaire dans des secteurs d'activité économique déterminés par le Québec, en tenant compte de l'avis des partenaires du marché du travail;
- ▶ L'exemption du refus de traitement des demandes de TET pour certaines microéconomies identifiées par le Québec, en tenant compte de l'avis des partenaires du marché du travail. Le terme « microéconomies » réfère à un ou des secteurs d'activité économiques donnés à l'intérieur d'une région ou d'une sous-région donnée.

¹³ C'est le cas des infirmières recrutées à l'étranger par le Québec qui, une fois arrivées au pays, sont attirées par l'Ontario qui offre des incitatifs financiers en échange d'un engagement de 12 mois en plus d'un accès accéléré à la résidence permanente. Sources : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1791046/immigration-delais-infirmiere-quebec-ontario>; <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1853440/ontario-infirmieres-formees-etranger>

4. LA COMPLEXITÉ DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

En avril 2022, le gouvernement fédéral a également annoncé des allègements significatifs au PTET pour l'ensemble du Canada :

- ▶ Prolongement de l'exemption pour les demandes présentées pour des postes saisonniers à bas salaire, dont la durée passe de 180 jours civils à 270 jours;
- ▶ Prolongement de la validité des EIMT, de 6 mois à 18 mois;
- ▶ Prolongation de la durée maximale d'un permis de travail, de deux à trois ans;
- ▶ Hausse de la limite d'embauche pour des travailleurs à bas salaires, qui passera de 10 % à 20 % pour tous les secteurs de l'activité économique;
- ▶ Pour une période d'un an, hausse à 30 % de la limite d'embauche pour des travailleurs à bas salaires des secteurs suivants (identifiés par leur code SCIAN), retenus comme prioritaires :
 - Fabrication d'aliments (311);
 - Fabrication de produits en bois (321);
 - Fabrication de meubles et de produits connexes (337);
 - Services d'hébergement et de restauration (72);
 - Construction (23);
 - Hôpitaux (622);
 - Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes (623);
- ▶ Abolition de la mesure de refus de traitement pour les régions où le taux de chômage est supérieur à 6 %.



Ces modifications sont certainement des pas dans la bonne direction, même si le PTET demeure un programme lourd à administrer et qui ne répond pas toujours aux besoins pressants des employeurs.



5.

Les réalités sur l'immigration

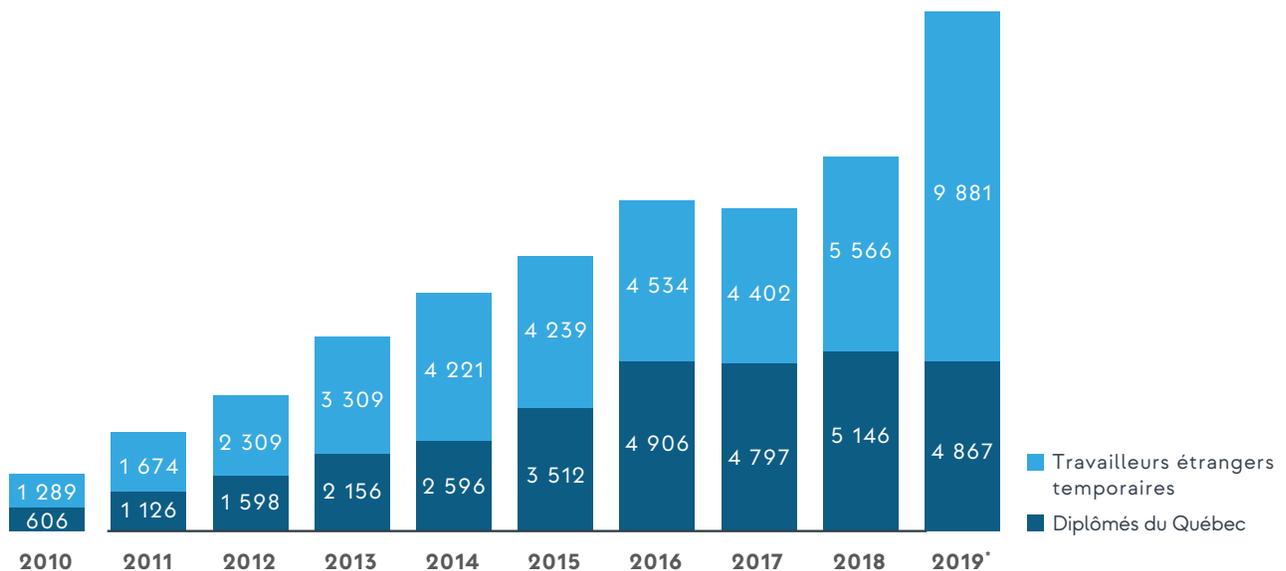
Certains mythes sur l'immigration ont la vie dure. Par exemple, l'image de l'immigrant qui débarque au pays avec ses valises et son bagage de compétences, qui ne parle pas français et qui recherche un emploi ne s'applique pas à l'ensemble de l'immigration. D'ailleurs, l'hétérogénéité de l'immigration, conjuguée au décalage entre la cueillette de données et leur publication, fait en sorte que nous avons souvent à l'esprit des informations qui ne témoignent plus de la réalité.

5.1 L'intégration en emploi

La situation de rareté de main-d'œuvre depuis 2016, imputable à la démographie, et la progression rapide et constante du nombre d'immigrants qui ont obtenu leur Certificat de sélection du Québec (CSQ) en vertu du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) depuis 2010 ont nettement contribué à améliorer le sort des personnes immigrantes sur le marché du travail. Le PEQ est un programme d'immigration pour les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme obtenu au Québec ainsi que pour les personnes ayant de l'expérience de travail au Québec. Il mène à l'obtention d'un CSQ, requis pour immigrer de façon permanente. Or, en 2019, 86 % des immigrants sélectionnés l'ont été en vertu du PEQ, et ce, en dépit de l'interruption de la réception des demandes dans le volet Diplômé du Québec pendant presque quatre mois.

Principale porte d'entrée de l'immigration économique, le PEQ est donc un passage privilégié vers le marché du travail puisque les candidats ont une meilleure connaissance du milieu de l'emploi, soit parce qu'ils ont été sélectionnés pour leurs compétences – lesquelles sont reconnues par les employeurs – soit parce qu'ils ont effectué leurs études dans un établissement québécois et ont ainsi pu se familiariser avec notre culture et développer des réseaux.

Graphique 4 – Nombre de CSQ délivrés dans le PEQ par année



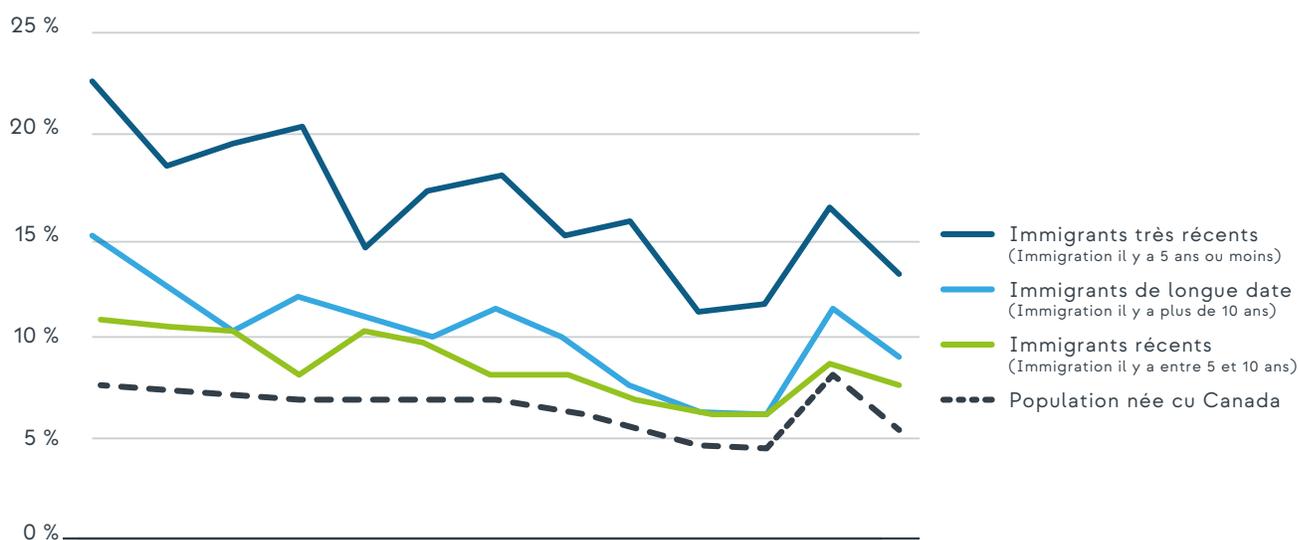
* Données préliminaires pour l'année 2019

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

5.2 Le taux de chômage et le taux d'emploi

Avant la pandémie, nous avons assisté à une importante baisse du taux de chômage des immigrants, celui des immigrants arrivés depuis cinq ans et plus s'étant même rapproché de celui des personnes nées ici. Mais un écart demeure dans le cas des immigrants arrivés récemment.

Graphique 5 – Taux de chômage chez les immigrants et la population née au Canada, Québec – 2011 à 2021

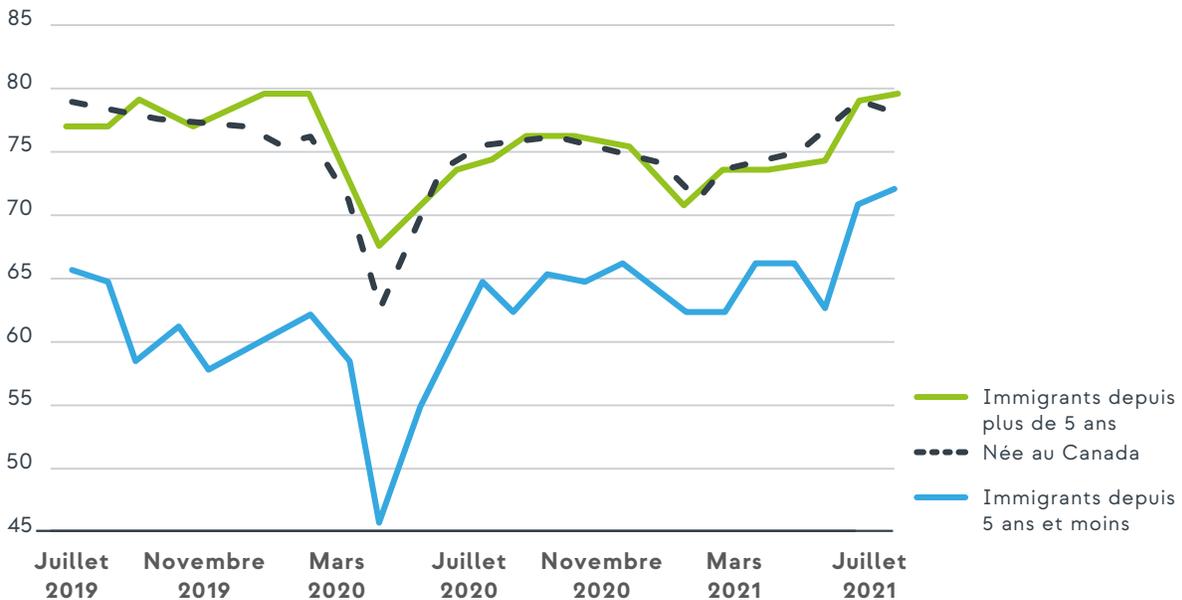


Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2021, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

L'année 2021 semble marquer un tournant, avec un marché de l'emploi beaucoup plus favorable aux personnes immigrantes. En effet, le taux d'emploi de ces dernières a alors augmenté de 2,6 points de pourcentage, pour s'établir à 63,1 % et revenir à son niveau d'avant la pandémie. La hausse touche en particulier les personnes immigrantes arrivées au pays très récemment (+ 7,9 points), avec un taux d'emploi de 66,7 % en 2021.

5. LES RÉALITÉS SUR L'IMMIGRATION

Graphique 6 – Taux d'emploi des 15-64 ans selon le statut d'immigration au Québec
(juillet 2019 à juillet 2021 – moyennes mobiles de 3 mois, en %)



Source : Statistique Canada, EPA.

Conséquemment, de 2011 à 2021, le nombre d'emplois chez les personnes immigrantes s'est accru de 329 200, soit une hausse de 67,3 %. En comparaison, le nombre d'emplois chez les personnes nées au Canada et vivant au Québec a décliné de près de 71 800 (2,1 %) pendant la même période.

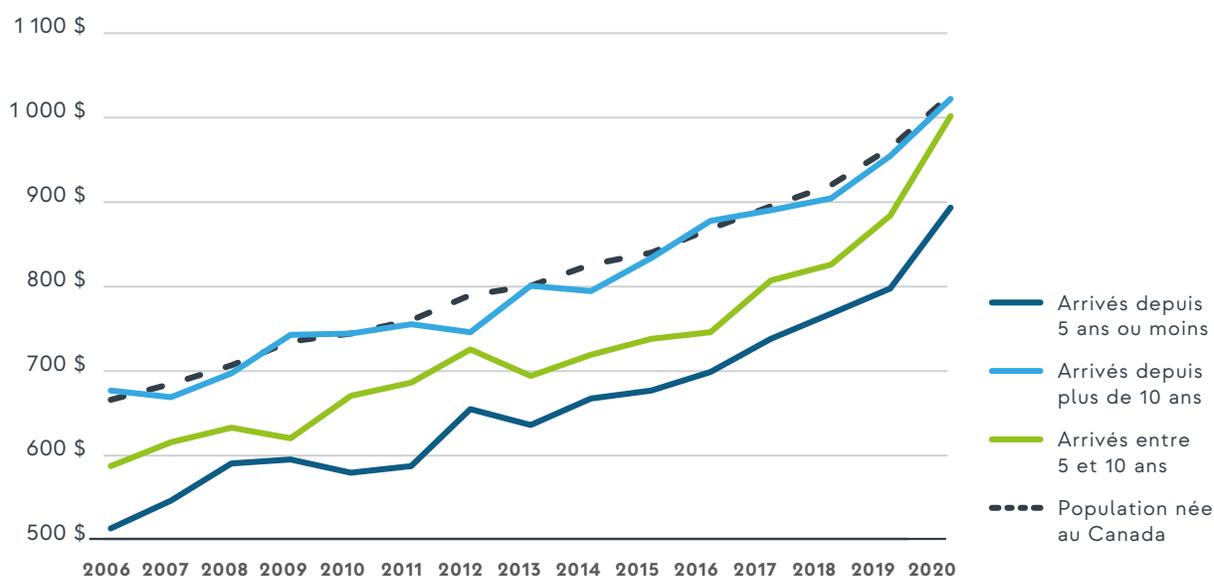
Ainsi, la part des personnes immigrantes dans l'emploi total a augmenté, passant de 12,4 % en 2011 à 19,2 % en 2021¹⁴.

14 Institut de la statistique du Québec (2021), op. cit., p.26.

5.3 La rémunération

Le même constat s'applique à la rémunération moyenne des personnes immigrantes. Les personnes arrivées depuis au moins dix ans jouissent d'une rémunération équivalente à celle des personnes nées ici. L'écart demeure toutefois significatif en ce qui concerne l'immigration plus récente, ce qui peut s'expliquer par le fait que ces immigrants sont plus jeunes que la moyenne des travailleurs nés ici, et qu'ils se retrouvent donc plus près du salaire d'entrée que du salaire médian offert par le marché. Il importe néanmoins de noter qu'un rattrapage considérable est observé pour les immigrants arrivés depuis 5 à 10 ans en 2020.

Graphique 7 – Rémunération hebdomadaire moyenne au Québec



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2020, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

5.4 Les profils différents de l'immigration économique et humanitaire

Les statistiques sur l'immigration englobent des catégories de nouveaux arrivants aux profils fort différents. En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial et les demandes d'asile présentées au Canada sont de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

Entre 2015 et 2019, l'immigration économique¹⁵ a représenté 58,5 % des personnes immigrantes admises au Québec, la différence étant comblée par l'immigration humanitaire, soit le regroupement familial, les réfugiés et autres personnes en situation semblable. Il est reconnu que les immigrants acceptés au Québec en vertu de l'immigration humanitaire sont plus éloignés du marché du travail, soit par leur méconnaissance du français, leur âge ou leur plus faible scolarité. Ces personnes sont pourtant très sollicitées par les agences de placement qui les envoient dans les différentes régions. Bien que leur désir d'occuper un emploi soit très élevé – leur taux d'activité dépasse celui des personnes nées ici –, plusieurs obstacles se dressent devant elles lorsqu'elles veulent occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences.

Comme le démontre le tableau 3, le modèle prévisionnel préparé par le Conference Board du Canada estime qu'il faut une vingtaine d'années à un immigrant économique pour atteindre le salaire moyen du Québec, alors qu'une personne issue de l'immigration humanitaire peut espérer atteindre 70 % de ce salaire au cours de la même période¹⁶.

Tableau 3 – Prévisions du salaire des immigrants en proportion du salaire moyen au Québec selon le nombre d'années depuis l'établissement et selon la catégorie d'immigration (en %)

	Années depuis l'établissement																						
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Familial	27,7	36,5	38,3	42,8	45,0	47,0	47,7	52,9	55,0	55,6	58,3	59,5	61,5	68,2	65,9	69,3	69,6	68,5	70,9	72,2	68,0	69,8	69,8
Économique	45,5	55,1	50,4	56,6	57,8	57,5	62,0	65,0	70,3	74,9	74,7	77,7	81,0	82,2	81,8	83,2	86,9	89,6	93,2	94,1	92,1	94,1	98,1
Réfugiés	20,7	26,9	31,7	33,1	35,7	35,9	37,8	37,6	40,5	43,4	43,8	48,7	46,8	50,1	51,8	54,6	54,7	58,0	65,0	60,4	67,9	69,1	68,9
Moyenne pondérée	37,6	46,5	44,8	49,8	51,5	51,8	55,0	57,9	62,2	65,6	66,1	69,0	71,2	74,0	73,5	76,6	78,0	79,9	83,8	83,9	82,9	84,8	87,2

Sources : Le Conference Board du Canada, Statistique Canada.

¹⁵ L'immigration économique comprend les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires, les entrepreneurs, les travailleurs autonomes et les investisseurs (voir annexe 1).

¹⁶ Nous n'avons pu obtenir la donnée équivalente pour les personnes nées ici. Le seul point de comparaison disponible est qu'en 2019, le salaire moyen à l'entrée était équivalent à 58 % du salaire médian au Québec.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'à nombre d'années égales au pays, la progression salariale des immigrants économiques est largement supérieure à celle des réfugiés et des immigrants du regroupement familial.

Ce rattrapage de la situation des immigrants n'est ni un épiphénomène ni un effet de la pandémie. Les données les plus récentes le confirment.

Il suffit d'isoler les personnes sélectionnées pour un emploi, de tenir compte de leur jeune âge par rapport à l'ensemble de la population du Québec, et conséquemment de leur expérience moindre que celles qui gagnent le salaire moyen, pour conclure que de nombreuses barrières à l'égalité en emploi et à l'intégration des personnes immigrantes ont été franchies.

5.5 La connaissance du français

Une des difficultés souvent mentionnées pour faciliter l'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail québécois est leur faible connaissance du français. Il est vrai que moins d'un immigrant sur deux maîtrise la langue officielle à son arrivée : la proportion des personnes immigrantes qui ont déclaré connaître le français lors de leur admission représentait 49,8 % en 2019. Toutefois, certaines nuances s'imposent.

En 2019, 76,6 % des personnes adultes admises dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, laquelle représente près de la moitié des immigrants, ont déclaré connaître le français. Dans le cas des autres immigrants économiques, des réfugiés et de ceux du regroupement familial, à peine 30 % déclarent connaître le français à leur arrivée, tandis que 40 % parlent l'anglais et 44 % ne connaissent ni le français ni l'anglais. Ce sont donc deux univers bien différents qui témoignent de réalités bien différentes.

Une étude récente¹⁷ démontre d'ailleurs que plus de 80 % des allophones installés au Québec depuis 2001 choisissent le français comme langue de travail, même s'ils continuent d'utiliser principalement leur langue maternelle à la maison.

¹⁷ Calvin Veltman, *Lecture sociolinguistique du recensement canadien : succès inespéré de la Loi 101*, mars 2022 (<https://mobilitelinguistique-veltman.net/wp-content/uploads/2022/03/analyse-sociolinguistique-du-recensement-canadien-pour-web-brun.pdf>)

5. LES RÉALITÉS SUR L'IMMIGRATION

Le MIFI a déployé plusieurs mesures destinées à rehausser le niveau de connaissance du français des personnes immigrantes, en plus de nombreux cours offerts par les centres de services scolaires. Depuis 2019, le Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants permet aux immigrants reçus, aux travailleurs étrangers temporaires, aux étudiants étrangers, aux personnes conjointes et aux enfants à charge d'au moins 16 ans de recevoir une allocation tout en apprenant le français auprès des organismes financés par le MIFI dans les centres de services scolaires, assurant ainsi une plus grande équité de l'aide offerte à l'échelle gouvernementale.

La francisation fait toutefois l'objet de nombreuses critiques. Dans son rapport de 2017, la vérificatrice générale du Québec qualifiait d'échec les cours de francisation du ministère, plus de 90 % de ceux qui les complètent étant incapables de fonctionner au quotidien en français. En outre, on apprenait récemment que les allocations offertes aux immigrants pour l'apprentissage du français ne sont pas toujours versées à temps. En somme, il est encore possible de faire mieux.

En parallèle, le gouvernement du Québec exige, pour l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ), la démonstration d'une connaissance du français de niveau 7 (sur 12) de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français. Plusieurs critiquent ce niveau élevé exigé des immigrants et de leurs conjoints, qui est dissuasif pour de nombreux non-francophones, d'autant plus que les tests reconnus par le Québec sont ceux d'organismes français¹⁸, dont la langue diffère de celle parlée au Québec.

En fait, l'exigence du français de niveau 7 n'est pas nécessaire pour la plupart des postes, sauf exception. De nombreux employeurs comptent des personnes immigrantes dans leur entreprise qui sont profondément impliquées dans la société québécoise malgré des niveaux de français très faibles, et ce, même après 10 ou 15 ans au pays. Ces personnes sont en général des immigrants allophones de première génération, qui déploient des efforts remarquables afin de s'intégrer, vont suivre des cours de français, mais n'atteindront jamais le niveau 7 exigé, que plusieurs francophones nés au Québec échoueraient d'ailleurs!

5.6 L'intention d'entreprendre

Selon l'Indice entrepreneurial québécois, le taux d'intentions entrepreneuriales est près de deux fois plus élevé chez les immigrants du Québec que dans le reste de la population adulte. C'est particulièrement le cas dans les régions de Montréal et de Laval, où cet apport est le plus tangible.

Toutes proportions gardées, parmi les gens ayant l'intention d'entreprendre, une personne sur quatre est immigrante, contre un Québécois natif sur sept.

18 France Éducation internationale et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Île de France.

5.7 L'impact de la deuxième génération

Un rapport de Statistique Canada basé sur les données du recensement de 2016 confirme ce qui était connu depuis longtemps : les enfants d'immigrants affichent généralement un niveau de scolarité supérieur à celui des Canadiens de souche.

En effet, les enfants issus de l'immigration obtiennent un diplôme d'études universitaires dans une proportion de 43 %, contrairement à 29 % pour les enfants canadiens de troisième génération, ce qui représente un écart de 14 points de pourcentage. Selon de nombreux auteurs, les immigrants forment, par définition, une population motivée et ambitieuse. Lorsqu'ils décident de quitter leur pays, ils envisagent la possibilité d'une vie meilleure pour eux, mais surtout pour leurs enfants. Et cette vie meilleure passe souvent par la réussite scolaire, un phénomène encore plus accentué chez les familles provenant de pays où il est difficile ou impossible d'accéder à l'éducation supérieure.

5.8 La régionalisation

La régionalisation de l'immigration demeure l'un des talons d'Achille de notre politique migratoire, car l'essentiel de la population immigrante choisit la grande région de Montréal comme lieu de travail et de résidence. Entre 2015 et 2019, 79,8 % des immigrants projetaient de s'installer à Montréal ou à Laval, alors que ces deux régions représentaient 30,3 % de l'emploi au Québec et 35,9 % des postes vacants au premier trimestre de 2021.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette concentration de l'immigration, dont la présence de plusieurs communautés culturelles, l'aspect cosmopolite de la ville et la concentration d'institutions d'enseignement de niveau postsecondaire.

Depuis 2020, le gouvernement du Québec applique le critère du lieu de destination dans la grille de sélection du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ). Par exemple, depuis juillet 2021, 2 176 des 2 678 invitations (81 %) faites par Québec par le portail Arrima étaient réservées aux personnes détenant une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Notons au passage que le même phénomène s'applique à la Colombie-Britannique, où 81 % de la population immigrante choisit de s'établir dans le Grand Vancouver, et à l'Ontario, mais avec moins d'intensité. En effet, la région du Grand Toronto accueille un peu moins (48 % en 2020) des immigrants qui choisissent cette province. Néanmoins, le gouvernement de l'Ontario a lancé le Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI) dans le but d'attirer des immigrants hautement qualifiés dans les collectivités rurales et les autres petites communautés de l'Ontario, afin de pallier le manque de main-d'œuvre dans ces régions et d'aider à répartir les avantages de l'immigration économique dans toute la province.

5.9 La rétention

Attirer les immigrants au Québec est une chose. Les retenir en est une autre. À ce chapitre, le Québec fait relativement bonne figure. Selon les dernières données disponibles, le taux de rétention des immigrants – qui mesure le nombre d'immigrants encore au Québec plusieurs années après leur arrivée – s'établissait à 84,3 % après cinq ans, et à 81,8 % après dix ans¹⁹. À ce chapitre, le Québec se classe derrière l'Ontario (91 %), l'Alberta (91 %) et la Colombie-Britannique (87 %), mais devant le Manitoba (79 %), la Saskatchewan (78 %) et les provinces de l'Atlantique (entre 16 % et 65 %).

Cette performance du Québec, qui retient actuellement cinq immigrants sur six après cinq ans, représente une amélioration par rapport à la situation qui prévalait il y a 15 ans. Ainsi, depuis environ une décennie, le taux de rétention après cinq ans y oscille entre 84 % et 86 %, alors qu'il se situait autour de 75 % avant cette période.

On a beaucoup fait écho depuis quelques mois des nombreux immigrants qui se voyaient forcés de quitter le Québec vers d'autres provinces afin d'accélérer l'obtention de la résidence permanente. L'annonce par le gouvernement fédéral en avril 2021 d'une nouvelle voie vers la résidence permanente pour 90 000 travailleurs temporaires et diplômés étrangers pourrait avoir influencé ce mouvement. Le fait que cette politique contenait un volet spécifique pour l'immigration francophone et qu'elle n'était pas disponible pour les candidats voulant s'établir au Québec pourrait avoir incité certains de nos immigrants récents à s'établir au Canada anglais. Nous ne pourrions mesurer l'ampleur du phénomène qu'une fois connues les données du recensement de 2021.



Selon les dernières données disponibles, le taux de rétention des immigrants s'établissait 84,3 % après cinq ans, et à 81,8 % après dix ans.

¹⁹ Données basées sur le recensement de 2016. Institut du Québec, *Mise à jour et clarification des données sur l'immigration et le marché du travail*, septembre 2018.

5.10 La capacité d'intégration du Québec

Un courant de pensée veut qu'accueillir des immigrants, étant donné les services qu'ils nécessitent, aggrave la pénurie de main-d'œuvre²⁰. Il est vrai que les services d'intégration sont importants pour les réfugiés et les immigrants issus de la réunification familiale. Mais appliquer cette réalité à l'ensemble de la population immigrante tient de la démagogie.

L'OCDE a revu la littérature à cet égard et constate que c'est la concentration de l'immigration dans les grandes villes qui apporte cette distorsion de la réalité. En particulier, il est bien documenté que les immigrés utilisent moins de services de santé que les personnes nées dans le pays. Ils sont en revanche d'importants prestataires de ces services puisqu'ils sont généralement surreprésentés parmi les professionnels de la santé. En ce qui concerne le logement, si l'immigration peut accentuer les problèmes structurels, notamment au chapitre de l'infrastructure locale de logement et d'éducation, elle n'en est généralement pas la cause²¹.

C'est exactement le cas du Québec. Les immigrants économiques sont pour la plupart déjà installés au Québec : 100 % des candidats du PEQ ont déjà un diplôme au Québec ou une expérience de travail au Québec, parfois les deux. Dans le cas des personnes qui entrent par le biais du PRTQ (Arrima), comme il est extrêmement difficile de recevoir l'invitation sans une offre d'emploi validée d'une entreprise québécoise, elles sont donc aussi déjà installées au Québec.

Les immigrants économiques représentent environ 60 % des 50 000 personnes immigrantes arrivées annuellement. Le gouvernement a haussé le budget pour la francisation et les services d'intégration, mais nos programmes visent principalement des candidats qui n'en ont pas besoin. Ainsi, il est difficile de comprendre comment notre capacité d'intégration pourrait être restreinte par la francisation, alors qu'autour de 20 000 immigrants par année auraient besoin de tels services.

En somme, le gouvernement n'a jamais démontré de quelle source il tire sa conclusion que notre capacité d'intégration se limiterait à 50 000 immigrants par année ni sur quels critères il se base pour établir ce seuil. Les études approfondies sur ce sujet devraient être faites pour bien évaluer la vraie capacité d'intégration du Québec.

C'est d'autant plus vrai que dans les faits, ce chiffre de 50 000 immigrants annuellement est largement dépassé grâce aux immigrants temporaires définitivement installés et bien intégrés. Comme nous l'avons expliqué à la section 4.6, plusieurs d'entre eux seront accueillis à bras ouverts dans les autres provinces étant donné leur l'expérience acquise au Canada, leur intégration réussie et leur connaissance du français, tout cela parce que l'accès à la résidence permanente est plus restrictif au Québec.

20 Longhi, S., P. Nijkamp et J. Poot (2010b), *Meta-analyses of labour-market impacts of immigration*, Environment and Planning C: Government and Policy, vol. 28, pp. 810-833.

21 OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2016*, chapitre 3.



6.

Constats et propositions

En 10 ans, soit de 2011 à 2021, l'emploi des personnes immigrantes a crû de 327 000, alors qu'il a diminué de 72 000 chez les personnes non immigrantes. Presque un emploi sur cinq sur le marché du travail est maintenant occupé par une personne immigrante. Autre fait intéressant : même les immigrants les plus fraîchement arrivés, soit ceux qui sont arrivés depuis moins de cinq ans, ont profité de cette croissance de l'emploi.

Le gouvernement du Québec a récemment annoncé le recrutement à l'étranger de 1000 infirmières et de 5 700 enseignants pour pallier la pénurie, dont une bonne partie viendrait de l'Europe. Ces personnes et leurs proches seront comptabilisés au sein du maximum d'immigrants économiques prévus dans le Plan d'immigration du Québec, établi à 33 000 pour 2022. Cela laisse encore moins de possibilités pour les entreprises d'avoir recours à l'immigration pour pourvoir leurs nombreux postes vacants. Le gouvernement lui-même prend conscience qu'il ne pourra continuer à offrir les services à la population sans un recours accru à l'immigration.

Le ministre fédéral de l'immigration ayant annoncé une augmentation substantielle de ses cibles d'immigration pour la période 2022-2024, comment le Québec peut-il faire cavalier seul? Si les cibles fédérales se concrétisent, le Canada comptera 1,33 million d'immigrants de plus d'ici la fin de 2024, soit 3,43 % de l'ensemble de la population actuelle. Si nous transposons ces mêmes proportions au Québec, nous devrions accueillir près de 300 000 immigrants d'ici la fin de 2024, dont 60 % (près de 180 000 personnes) seraient des immigrants économiques. Or, le Plan d'immigration du Québec 2022 prévoit l'admission de 49 500 à 52 500 personnes immigrantes en 2022, auxquelles s'ajoute un rattrapage de 18 000 admissions pour combler l'ensemble des admissions non réalisées en 2020 en raison de la crise sanitaire²². Il nous faudrait donc accueillir 227 000 immigrants en 2023 et 2024 pour suivre le rythme imposé par le gouvernement fédéral.

Pour plusieurs, augmenter notre immigration met en péril la vitalité de la langue française au Québec. Selon le rapport du Vérificateur général du Québec de novembre 2017, les programmes de francisation du MIFI sont un lamentable échec²³. La réalité est toutefois différente. En effet, à Montréal, où le nombre de personnes dont le français est la langue maternelle est inférieur à 50 % depuis 2006, près de 75 % des immigrants se dirigent vers le français, et cette proportion approche les 100 % si on exclut les immigrants dont la langue maternelle est l'anglais²⁴. Cela montre à quel point la politique qui a installé le français comme langue publique, de travail et d'éducation est assez forte pour contrebalancer l'exode des francophones vers les banlieues. À cet égard, le ministre de l'Immigration a récemment déclaré que l'immigration est l'une des clés pour assurer la pérennité du français au Québec, en plus de répondre à la pénurie de main-d'œuvre en région, qui est particulièrement criante²⁵.

En somme, la table est mise pour accroître significativement le nombre d'immigrants permanents que le Québec pourrait accueillir. De l'avis du CPQ, il faut en priorité augmenter les seuils d'immigration permanente à au moins 80 000 personnes par année pour les quatre prochaines années (voir les détails de la méthodologie en annexe), élargir l'accès au PEQ et au PRTQ, simplifier le PTET et mettre fin au moratoire sur les programmes destinés aux investisseurs. C'est la réputation de l'État québécois qui est en jeu!

22 Les cibles pour 2023 et 2024 seront connues lors de la publication de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2023-2025, normalement prévue à l'automne 2022.

23 Selon ce rapport, seulement le tiers des personnes immigrantes admises au Québec de 2010 à 2013 qui ont déclaré ne pas connaître le français au moment de leur admission ont participé à des cours de français du MIDI. Également, la vaste majorité des participants aux cours de français du ministère n'ont pas atteint le seuil d'autonomie langagière pour la vie courante ou le travail. L'atteinte de ce seuil facilite l'accès au marché du travail et permet d'entreprendre des études postsecondaires.

24 *Pour en finir avec le déclin de la langue française*, L'Actualité, le 9 avril 2022.

25 Le Journal de Montréal, *Pour protéger le français, Québec veut plus d'immigrants francophones*, 16 avril 2022.

En conséquence, le CPQ présente une série de 18 propositions visant à accueillir un plus grand nombre d'immigrants, à faciliter leur intégration et à raccourcir les délais administratifs pour l'obtention de leur permis de travail et de leur résidence permanente.

L'immigration permanente

1. Lors de la prochaine Planification pluriannuelle de l'immigration (2023-2025), augmenter le nombre de personnes immigrantes admises annuellement au cours de la période, pour atteindre au moins 80 000 personnes, et idéalement tendre vers 100 000 personnes afin de maintenir notre poids démographique dans la fédération canadienne. Cette mesure permettrait de réduire l'entonnoir dans lequel sont confinés les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers qui aspirent à la résidence permanente et qui doivent présentement subir de très longs délais une fois leur CSQ obtenu.
2. Identifier des passerelles pour faciliter le passage des travailleurs étrangers temporaires de niveaux de compétences C et D vers la résidence permanente par le biais du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).
3. Revoir en profondeur le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) afin de le rendre plus flexible pour les employeurs et les candidats, notamment en éliminant l'exigence de la 5^e secondaire.
4. Améliorer le mécanisme de reconnaissance des acquis et des compétences des travailleurs étrangers, notamment en tenant compte des formations non diplômantes acquises par ces derniers en entreprise.
5. Remettre en place les programmes destinés aux investisseurs (PII et volet 2 du Programme des entrepreneurs).



L'exigence du français

6. Réexaminer l'exigence du français de niveau 7 pour l'obtention du CSQ. Seuls quelques postes très spécialisés méritent un tel niveau d'aisance de la langue officielle.
7. Mieux adapter les cours de francisation à la réalité du terrain.
8. Accorder une priorité aux personnes immigrantes adultes connaissant déjà le français.
9. Développer un test de français adapté à la réalité québécoise afin que les candidats à l'immigration ne se butent pas à un test basé sur des expressions qui n'ont pas cours au Québec.

Les étudiants internationaux

10. Augmenter le nombre et faciliter la venue d'étudiants internationaux pour des études et stages dans nos institutions d'enseignement de niveaux collégial et universitaire, en privilégiant les domaines où la rareté de main-d'œuvre est la plus criante (en se basant sur l'état d'équilibre du marché du travail à moyen terme publié annuellement par Emploi Québec).
11. Harmoniser les exigences fédérales et provinciales en matière de sélection et d'acceptation des étudiants internationaux, afin d'abaisser substantiellement le nombre de refus d'étudiants francophones désireux de poursuivre leurs études au Québec.
12. Favoriser les échanges interuniversitaires d'étudiants et de stagiaires des pays membres de la Francophonie internationale, afin de faciliter la venue de travailleurs en provenance de ces pays et de permettre aux étudiants québécois d'acquérir une expérience internationale.



Les travailleurs temporaires

13. Rendre permanente la mesure qui hausse à 30 % la limite d'embauche pour des travailleurs à bas salaires pour les secteurs économiques identifiés comme prioritaires (liste remise à jour annuellement en fonction du taux de postes vacants).
14. Évaluer la possibilité pour les TET de détenir un permis de travail « multi-employeur » (plutôt qu'employeur unique) en région, afin de partager les coûts de recrutement entre plusieurs employeurs.
15. Développer rapidement le programme « employeurs de confiance » afin d'alléger le fardeau administratif des employeurs qui ont fréquemment recours au PTET et qui ont respecté les engagements auprès de leurs travailleurs et des gouvernements contenus dans leur EIMT.
16. Éliminer l'obligation d'inscrire les noms sur les EIMT afin de donner plus de flexibilité aux employeurs dans leur recrutement international.
17. Ajouter des professions de niveaux C et D au traitement simplifié en se basant sur l'état d'équilibre du marché du travail à moyen terme publié annuellement par Emploi Québec.
18. Développer une meilleure synergie entre les centres de traitement des EIMT d'EDSC et du MIFI afin de faciliter le traitement des dossiers, de réduire la paperasse et d'obtenir un engagement sur les délais de traitement.

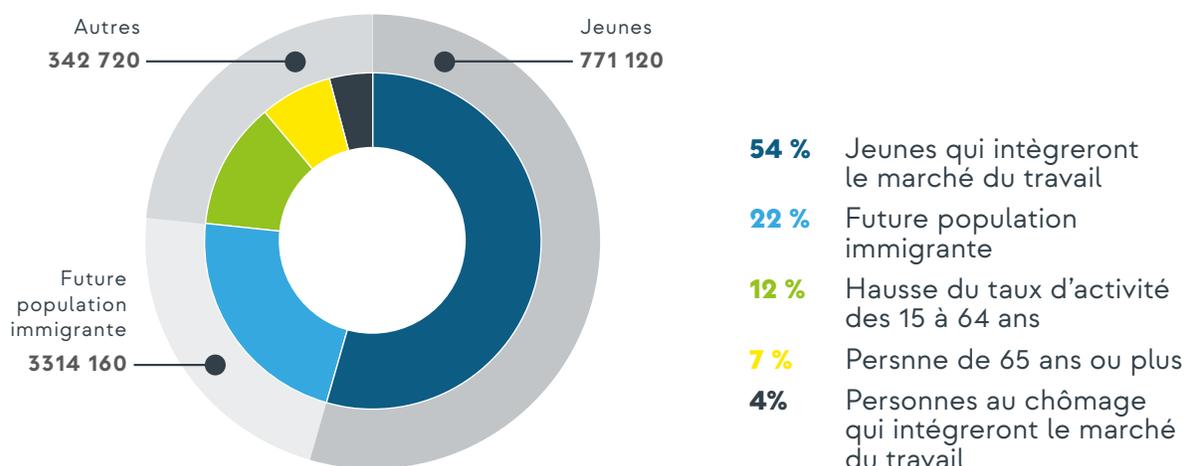
Annexes

80 000 immigrants par année pour remplacer les départs à la retraite

Emploi-Québec a estimé que pendant la période 2017-2026, il y aurait 1 428 000 postes à pourvoir au Québec, soit environ 1,2 million pour combler les départs à la retraite et 250 000 pour répondre à la croissance de notre économie.

Ce sont donc 314 000 personnes provenant de l'immigration qui devront arriver au Québec durant cette période afin de nous assurer du remplacement des départs à la retraite et assurer une certaine croissance économique, pour autant que les autres groupes identifiés par Emploi Québec soient au rendez-vous.

Provenance de l'offre de main d'œuvre 2017-2026 pour combler 1 428 200 postes à pourvoir



Source : Emploi-Québec.

Lors d'une récente mise à jour de cette estimation pour tenir compte de l'effet de la pandémie sur l'emploi en 2020, le ministère²⁶ n'a pas modifié sa prévision : en excluant les emplois perdus en raison de la COVID-19, et qui ont été récupérés, le nombre d'emplois à pourvoir pour la période 2021-2030 a été légèrement augmenté à 1439 200. La grande majorité de ces emplois sera à pourvoir pour remplacer les postes laissés vacants en raison des départs à la retraite. Bien que les prévisions du gouvernement à l'égard du taux d'activité des 15-64 ans et des jeunes soient légèrement en hausse par rapport à l'estimation de 2017²⁷, le pourcentage de remplacement de la main-d'œuvre devant être assuré par les personnes immigrantes demeure à 22 %.

Ce ne sont pas tous les immigrants admis qui intègrent le marché du travail. Les requérants principaux de l'immigration économique intègrent presque immédiatement le marché du travail, mais ce n'est pas le cas pour leur famille, les réfugiés et les immigrants issus du regroupement familial qui, pour la plupart, ne font pas partie de la population active. Nous estimons juste l'hypothèse émise par l'Institut du Québec selon laquelle 53 %²⁸ des immigrants admis peuvent rejoindre le marché du travail dès leur arrivée.

Sur la base des chiffres d'Emploi Québec, le CPQ avait déjà calculé que le Québec se devrait d'accueillir près de 600 000 immigrants au cours de la période 2017-2026 s'il voulait intégrer 314 000 travailleurs sur le marché du travail²⁹. Ayant accueilli moins d'immigrants à cause de la pandémie, et avec des cibles d'immigration durant la période 2017-2021 bien en deçà de nos besoins, il nous faut donc accroître le nombre d'immigrants à un niveau bien supérieur à celui des dernières années afin de rejoindre les chiffres d'Emploi Québec, et surtout permettre aux employeurs – y compris le gouvernement – de ne pas diminuer la qualité des biens et services offerts dans notre économie.

Année	Immigrants admis	Sur le marché du travail ^a
2017	52 400 ^b	27 772
2018	51 123 ^b	27 095
2019	40 565 ^b	21 499
2020	25 223 ^b	13 368
2021	45 000 ^c	23 850
2022	64 050 ^d	33 947
2023	78 598	41 657
2024	78 598	41 657
2025	78 598	41 657
2026	78 598	41 657
Total	592 753	314 159

- a En adoptant l'hypothèse avancée par l'Institut du Québec d'un taux d'activité de 53 % des immigrants admis.
- b Donnée réelle.
- c Préliminaire
- d Prévision du MIFI pour tenir compte du rattrapage pour compenser le faible niveau d'arrivées durant la pandémie.

26 *État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes, édition 2021*, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, février 2022.

27 Dans sa mise à jour pour la période 2021-2025, Emploi Québec a fait passer la part des emplois futurs à combler par une hausse du taux d'activité de 12 % à 17 %, alors que le Québec connaît déjà le plus haut taux d'activité des 25-55 ans au Canada et parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. Nous estimons ainsi très conservatrice la part de 22 % attribuée aux personnes immigrantes pour pourvoir les postes vacants présents et à venir.

28 L'Institut du Québec a calculé le taux d'emploi des immigrants admis fondé sur la pondération par voie d'entrée des dernières années (Institut du Québec, *Seuils d'immigration au Québec : analyse des incidences démographiques et économiques*).

29 Conseil du patronat du Québec, Commentaires du CPQ dans le cadre des consultations publiques sur la planification de l'immigration pour la période 2020-2022, août 2019.

En conséquence, pour combler les besoins du marché du travail, il nous faudrait accueillir environ 80 000 immigrants par année en moyenne d'ici 2026 afin de rejoindre la part de 22 % des emplois à combler pour compenser les départs à la retraite et pourvoir les postes créés par la croissance économique.

LES PROGRAMMES D'IMMIGRATION POUR L'EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS



POUR L'EMBAUCHE D'UN TRAVAILLEUR TEMPORAIRE

PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET)

Ce programme pourrait vous intéresser si vous souhaitez embaucher un travailleur étranger de façon temporaire pour répondre à vos besoins pressants de main-d'œuvre.

- ▶ Pour être autorisé à embaucher un travailleur étranger, l'employeur doit d'abord présenter une demande d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT). Ces demandes requièrent une évaluation positive de la part du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ainsi que du gouvernement fédéral. Le travailleur étranger doit quant à lui présenter une demande de sélection temporaire qui permettra au MIFI de déterminer s'il répond aux exigences de l'emploi offert, ainsi qu'une demande de permis de travail auprès du gouvernement du Canada. Un contrat de travail doit obligatoirement être conclu entre l'employeur et le travailleur.
- ▶ Certains employeurs pourraient avoir accès à la démarche simplifiée de ce programme si la profession apparaît sur l'une des listes régionales du traitement simplifié.

Si vous embauchez présentement un travailleur étranger de façon temporaire, vous pouvez présenter une nouvelle demande d'EIMT pour maintenir ce travailleur en emploi. Cette démarche et celles à réaliser par le travailleur doivent être effectuées avant l'expiration de son permis de travail.

VOLET DES TALENTS MONDIAUX

Ce volet du PTET s'adresse aux organisations novatrices à forte croissance ou qui ont besoin de recruter des professionnels hautement qualifiés à l'étranger.

- ▶ Il permet un processus d'embauche rapide et simple par le traitement dans un délai de deux semaines des demandes d'EIMT et des demandes de permis de travail.

LE PROGRAMME DE MOBILITÉ INTERNATIONALE (PMI)

Ce programme, sous la responsabilité exclusive du gouvernement fédéral, vous permet d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires sans avoir à présenter une demande d'EIMT si la venue du ressortissant étranger procure un avantage concurrentiel ou mutuel pour le Canada, selon les exigences du gouvernement fédéral.

POUR L'EMBAUCHE D'UN TRAVAILLEUR PERMANENT

LE PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE (PEQ)

Si vous embauchez un travailleur étranger de façon temporaire, il pourrait obtenir un Certificat de sélection du Québec dans un délai accéléré d'environ 20 jours ouvrables et ensuite déposer une demande de résidence permanente :

- ▶ S'il possède un niveau de français oral de niveau intermédiaire avancé ;
- ▶ S'il a occupé un emploi à temps plein pendant au moins 12 des 24 mois précédant la présentation de sa demande ;
- ▶ S'il occupe toujours un emploi à temps plein au moment de la présentation de sa demande.

LE PROGRAMME RÉGULIER DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS (PRTQ)

Ce programme pourrait correspondre à vos besoins si vous souhaitez offrir un emploi permanent à un travailleur étranger pour répondre à un besoin de main-d'œuvre. Toutefois, les délais menant à la sélection d'un travailleur permanent sont supérieurs à ceux des programmes temporaires.

Rappelons que pour le moment, le recrutement de travailleurs temporaires demeure la principale solution pour aider les employeurs du Québec à répondre à des besoins pressants qu'ils n'ont pu satisfaire avec de la main-d'œuvre locale.

L'offre d'emploi validée

- ▶ Dans le cadre de ce programme, l'employeur peut présenter au MIFI une demande de validation d'offre d'emploi pour un travailleur qu'il désire embaucher à l'étranger ou au Québec. À la suite de cette validation, le travailleur étranger, qui dépose une déclaration d'intérêt dans la plateforme Arrima, pourrait être invité en priorité à présenter une demande de sélection permanente du Québec.



Contactez-nous

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514-288-5161
Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca



cpq.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada.
2^e trimestre 2022